



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 130, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéros de cadastre	Lots n° 4 281 774 et 4 285 028
Adresse civique	143 et 145 route 137 Sud
Zone	CO-3
Nature de la demande	Pour un lot non desservi situé à l'extérieur du corridor riverain : - Réduire la superficie du lot à 1 781 m ² , alors que l'article 29 du règlement de lotissement n° 559-2017 prescrit une superficie minimale de 4 600 m ² . - Réduire la largeur du lot à 22,79 m, alors que l'article 29 du règlement de lotissement n° 559-2017 prescrit une largeur minimale de 50 m.
Effet de la demande	- Autoriser la création d'un lot non desservi, situé à l'extérieur du corridor riverain, ayant une superficie de 1 781 m ² et une largeur de 22,79 m.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal, lors de la séance publique du 13 juillet 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 25^e jour du mois de juin 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, de la manière ordinaire prévue, le 25 juin 2026, entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de juin 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier